



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20231221-2023_12_104-DE



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 18 décembre 2023 Délibération n° 2023-12-104

Adaptation des horaires d'ouverture de la déchèterie au contexte climatique

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Pouvoirs : 2

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

Les gardiens de déchetterie sont des agents soumis à de nombreux risques liés aux contraintes de leurs postes de travail. La Communauté de communes assure la sécurité de ses agents via des moyens matériels spécifiques aux risques (équipements de protection individuelle, gestion adaptée des produits dangereux) et des formations spécialisées (CASES ; habilitations électriques).

Pour certains risques, et plus spécifiquement les risques climatiques liés aux fortes chaleurs, les moyens de protection sont limités.

L'activité de déchetterie nécessite la présence constante des agents sur le quai. Ces derniers sont par conséquent fortement soumis, et pour de longues durées, aux chaleurs en été. Afin de protéger ses agents, la Communauté de communes a mis en place des horaires adaptés en cas de déclenchement par la Préfecture d'alertes canicule niveau orange, et a fortiori rouge.

Il apparaît cependant que ce niveau de protection n'est pas suffisant. Durant l'été 2023, un agent a fait une insolation hors période de canicule. Cette alerte doit nous amener à repenser les conditions de travail des agents, afin de les protéger mais également de protéger les usagers du site.



Pour rappel ou information, les températures annoncées par Météo France sont des températures sous abris, l'activité de gardien de déchèterie se fait au soleil sur le bitume. Lorsque qu'une température de 30°C est relevée la température sur le quai de la déchèterie s'élève au-delà de 35°C. Cette température peu atteindre plus de 50°C à l'intérieur des conteneurs dans lesquels les agents doivent assurés le rangement des déchets, notamment des déchets dangereux et/ou toxiques.

Afin d'assurer l'intégrité physique et préserver la santé de ses agents, il est proposé de mettre en place des horaires adaptés permanents pour la période estivale, tout en maintenant les horaires adaptés pour les alertes canicules en dehors de cette période.

Les nouveaux horaires d'ouverture proposés sont les suivants :

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9h -12h			9h -12h			7h - 14h		9h -12h		9h -12h	
13h30 -17h30			13h30 -18h30					13h30 -18h30		13h30 -17h30	

Les jours d'ouverture de la déchèterie restent inchangés :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'exposition prolongée à la chaleur constitue un risque pour les agents de déchèterie ;

Considérant les préconisations faites aux employeurs d'adaptation de l'organisation du travail afin d'éviter ou limiter l'exposition à la chaleur ;

Vu l'avis favorable de la commission environnement à laquelle étaient conviés tous les conseillers communautaires en date du 29 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2023 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE les horaires d'ouverture de la déchèterie suivants :

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9h -12h			9h -12h			7h - 14h		9h -12h		9h -12h	
13h30 -17h30			13h30 -18h30					13h30 -18h30		13h30 -17h30	

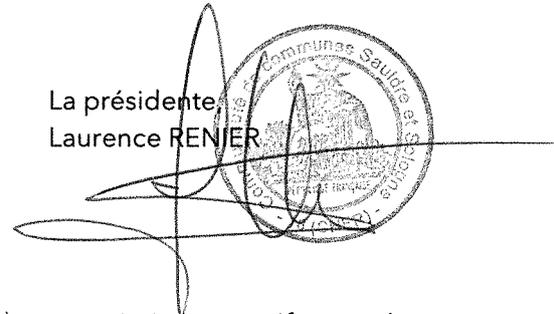
Article 2 : CHARGE Madame la Présidente, en tant qu'autorité territoriale, de la protection des agents intercommunaux et de la mise en œuvre de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La présidente
Laurence RENJER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 018-200000933-20231221-2023_12_104-DE